

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	33 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de restitution dans ce dernier cas.  
Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAPITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Novembre 1875.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance de samedi.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier, qui a prononcé les paroles suivantes :

« Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant pour la troisième fois au fauteuil de la présidence.  
De graves débats vont s'ouvrir ; il vous faudra compléter l'organisation du pays et achever la tâche confiée à votre patriotisme.  
J'ai plus que jamais besoin de votre confiance, je vous la demande et suis résolu à la mériter par mon impartialité et mon dévouement. (Vifs applaudissements.) »

M. Claude (Meurthe-et-Moselle) dépose sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi tendant à modifier la loi de mars 1874 sur les bouilleurs de cru. Cette loi, dit M. Claude, a soulevé un tollé général, j'invite l'Assemblée à vouloir bien examiner d'urgence le projet de loi que j'ai l'honneur de déposer.

M. Ganivet monte à son tour à la tribune et rappelle qu'il a fait jadis une proposition dans ce genre qui a été renvoyée à une commission d'initiative.

M. Claude revient à la charge, demande que son projet de loi ne soit pas renvoyé à une commission d'initiative et insiste pour l'urgence.

L'Assemblée consultée vote l'urgence et décide que ce projet de loi sera renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi destiné à déterminer les conditions suivant lesquelles les Français domiciliés en Algérie seront soumis au service militaire.

M. Jacques, député d'Oran, se livre à une critique très-vive du système de recrutement actuellement en vigueur en Algérie. La loi du 27 juillet 1872, relative au service militaire, dit-il, n'ayant pas été promulguée, n'a pas reçu d'application en Algérie, de sorte que les hommes de 20 à 30 ans se sont trouvés exemptés du service. Il est nécessaire de remédier promptement à cet état de choses.

Le projet du gouvernement, qui semble pourtant s'être préoccupé de concilier les intérêts de la défense du pays avec ceux de la colonie algérienne, ne satisfait pas le député d'Oran.

M. Jacques demande que le principe d'une année de service soit imposé non-seulement aux jeunes gens nés en Algérie, mais même à ceux qui n'étant pas nés dans la colonie viennent s'y fixer et prennent l'engagement d'y rester pendant dix ans.

M. Jacques passe en revue les différentes dispositions du projet de loi de la commission et insiste surtout sur l'article déterminant la condition des étrangers en Algérie dont il voudrait rendre plus facile l'incorporation dans les régiments de la colonie. L'orateur propose à chacune de ces dispositions des modifications qu'il recommande à l'attention de l'Assemblée.

Il termine en demandant au nom de ses collègues d'Algérie l'organisation d'une armée coloniale nullement indépendante de l'autorité militaire. Cette armée donnerait aux colons les moyens de défendre leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants.

M. le marquis de Franclieu monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

« Avant-hier, dit-il, j'ai eu l'honneur de demander à M. le vice-président du conseil si le gouvernement avait l'intention de présenter prochainement à l'Assemblée le projet de loi sur la presse qu'on lui promet depuis si longtemps. Je renouvelle ma demande à la tribune, et dans le cas où ce projet ne serait pas présenté, j'aurai l'honneur de déposer moi-même un projet sur cette question. »

M. Dufaure, garde des sceaux, répond à

M. de Franclieu que le gouvernement déposera dans les premiers jours de la semaine prochaine un projet de loi sur la presse. « J'ai déjà dit, ajoute M. Dufaure, et je trouve bon de répéter qu'une disposition de ce projet touchera nécessairement à la question de la levée de l'état de siège. De cette façon, la proposition de M. Pascal Duprat pourra être discutée en même temps que le projet de loi sur la presse. (Applaudissements.) »

M. le général Pélissier, rapporteur du projet de loi relatif au service militaire en Algérie, défend le projet de la commission et combat les propositions de M. Jacques.

(Correspondance diplomatique.)

## Bulletin politique.

Les feuilles officieuses cherchent encore naturellement à diminuer la portée de la note publiée dans l'organe officiel du cabinet russe. Elles suivent, sous ce rapport, l'exemple donné par la presse ministérielle de Vienne, mais elles le suivent de loin. Il leur était difficile d'aller jusqu'à exprimer à la Russie la plus vive satisfaction et une reconnaissance sans bornes pour cette démonstration politique. En effet, quelque tournure que prennent les événements, il est trop visible que la France n'y aura qu'un rôle effacé, ou pour mieux dire passif.

A Vienne, au contraire, on se croit en droit de compter sur une participation active de l'Autriche aux démarches dont la note du *Messenger du Gouvernement* semble donner le signal. Le texte de cette note autorise jusqu'à un certain point de pareilles espérances, et déjà il est question de négociations qui seraient ouvertes entre les trois empires, en vue de déterminer la conduite à tenir en commun.

La Russie paraît admettre comme auxiliaires, comme principales coopératrices, l'Autriche et l'Allemagne. Elle n'en gardera pas moins, vis-à-vis des populations chré-

tiennes de l'Orient, l'honneur de l'initiative. Quant à la France, voici encore une occasion de constater la triste situation que lui ont faite ses révolutions et l'abandon de ses traditions politiques. Si les populations chrétiennes de la Turquie obtiennent enfin une « amélioration » sérieuse de leur sort, si elles arrivent à l'émancipation presque complète qu'il y a huit ans déjà la Russie proposait de leur assurer, nous leur apparaîtrons comme étant demeurés pour ainsi dire étrangers à cette œuvre de rénovation. Ne sera-ce pas la ruine des derniers restes de notre influence ?

Une fois n'est pas coutume. Sur cette question, nous sommes presque entièrement d'accord avec la *République française*, et il nous est agréable de reproduire le passage suivant d'un article dans lequel la force de la vérité et de la logique la contraind de rendre hommage à la politique orientale de la Restauration :

« Il est, dit-elle, de la dernière évidence que le *statu quo*, si « amélioré » qu'on le puisse rêver, est impossible à maintenir dans les provinces de l'Europe orientale. Et si depuis trois mois l'on a semblé, à Saint-Petersbourg, non point partager des illusions qui n'existent en réalité dans l'esprit de personne, mais s'associer à une politique de temporisation qui ménageait en apparence les intérêts de tout le monde, c'est qu'il était fort mal aisé à la Russie d'intervenir dans les affaires de l'Herzégovine. Aujourd'hui, la situation s'est considérablement modifiée. La Serbie aussi bien que le Monténégro sont condamnés à l'abstention.

» L'Autriche-Hongrie a dû, de son côté, renoncer aux projets qui lui étaient suggérés de Berlin, projets pour lesquels elle avait au reste peu de goût, n'y ayant aucune aptitude. La Russie se trouvant donc en présence d'un gouvernement qui ne peut plus alléguer des menaces de ses voisins pour excuser sa mauvaise administration et les insurrections qui en résultent, il est tout naturel qu'elle fasse entendre le langage conforme à ses traditions politiques. Ce lan-

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### HISTOIRE

#### D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

I.

Cette histoire, Messieurs, puisque c'est la mienne, je ne la ferai point écrire par Merlin l'enchanteur ; je l'écrirai moi-même, le moins mal, le plus exactement et le plus simplement qu'il me sera possible. J'espère qu'on aura quelque indulgence.

Ce que j'ai de plus singulier à dire, c'est que, parvenu au bel âge de cinquante-trois ans, dans un siècle de vie effrénée comme il n'en fut jamais, de remue-ménage universel, de voyages, de guerres lointaines, etc., je suis resté étranger à tout cela, et que même je n'ai que peu ou point quitté le lieu de ma naissance. Trente kilomètres au plus seraient le rayon du cercle où s'est développée toute mon existence.

Que va-t-on penser, et comment faire à mes contemporains un tel aveu ? Je n'ai jamais vu

Paris, ni aucune grande ville... Tant d'événements terribles arrivés de nos jours, je ne les ai pas vus davantage : révolutions, guerre étrangère, guerre civile, invasions, je ne vous ai connues que de loin... Est-ce pourtant un réel avantage que de n'avoir eu aucun de ces frémissements terribles et féconds inhérents à la vie universelle ? J'en doute.

Je doute qu'il soit sain pour l'âme de vivre ainsi à l'écart de la grande mêlée.

Aussi n'ai-je pas été volontairement éloigné des agitations de mon temps ; les circonstances m'ont fait cette destinée...

II.

Entre douze et treize ans, à la suite d'une grave maladie, je perdis une jambe.

Heureusement, avec la jambe, je ne perdis ni l'esprit, ni la gaieté ; mais je restai si longtemps grabataire, que la jambe saine perdit elle-même l'habitude de l'exercice. Depuis cette époque, l'idée seule de changer de place a toujours été pour moi un supplice, supplice physique et moral ; promener misérablement sur deux béquilles ma personne disloquée, m'était en horreur... bien moins encore ai-je pu m'habituer à la jambe de bois. On me l'a reproché souvent ; mais, à tort ou à raison, la chose est ainsi, je dois la confesser ; et si le lecteur ne demande qu'une suite ininterrompue d'actes de sagesse, il

peut arrêter ici sa lecture : ce n'est pas dans le récit de ma vie qu'il trouvera satisfaction.

III.

Mon père et ma mère, fabricants de bas dans une toute petite ville, n'avaient d'autre héritier que moi ; l'héritage était fort modeste, mais l'héritier l'était aussi, et les choses, de ce côté, n'ont pas été trop boiteuses.

La longue maladie qui avait amené l'amputation de ma jambe décida mes parents, bien que jeunes encore, à vendre leur établissement. Ils se retirèrent à deux kilomètres de la ville, dans une campagne délicieuse. C'est là que je suis encore à vous écrire ces Mémoires.

IV.

De sept à douze ans, j'avais suivi les classes à l'école communale, dirigée heureusement par un excellent instituteur. J'y étais déjà un des élèves les plus avancés, lorsque je fus près de deux ans condamné à garder le lit. Mais dans mon lit (la même chose était arrivée à Walter Scott) je fus pris d'une rage de lecture, d'écriture, de dessin, de calcul, qui maintenant encore est loin de s'être beaucoup modérée.

Il y avait au logis, heureusement, une assez bonne bibliothèque que ma mère avait héritée d'un oncle médecin et bibliophile, et qu'elle avait

eu le rare bonheur de conserver à mon intention, bien que je n'eusse alors que quatorze mois.

Il y avait dans la bibliothèque du grand-oncle, outre des livres de médecine, les classiques des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, et puis Linné, Lamarck, Humboldt, Biot, Laplace, Arago, Bichat, etc.; ajoutez à cela quelques curiosités et raretés.

V.

Ne vous figurez pas que vous trouveriez une bibliothèque pareille chez tous les marchands de bas. Je suis au contraire persuadé que je vous signale ici un fait unique.

Cette bibliothèque, fouillée et lue presque tout entière, exerça sur moi une influence profonde.

Mais je dois dire aussi que de bonne heure j'avais appris à lire ailleurs que dans les livres ; car avant les livres de mon oncle, tout enfant, comme Linné je tâchais de déchiffrer sur les choses mêmes le secret de leur existence, et comme Linné j'eusse pu dire : « Le créateur a écrit là-dessus quelque chose, nous essayerons de le lire. » Voilà pourquoi les livres d'histoire naturelle eurent tout de suite ma préférence.

Je n'ai compris que plus tard qu'avant l'histoire naturelle doivent prendre place les mathématiques, point de départ de toute science, puis l'astronomie, la physique, la chimie.

gage, qui eût été imprudent hier, lui vaudra à l'heure actuelle le concours de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, et c'est à Berlin, à Vienne et à Rome qu'on héritera du rôle que le gouvernement de la Restauration avait sagement réservé à la France et à l'Angleterre en associant les deux cabinets de Londres et de Paris à la politique de la Russie en Orient. »

Il y aurait à examiner si les circonstances faciliteraient beaucoup « l'association » que souhaite comme nous la République française, mais ce n'est pas le moment de soulever cette thèse.

En résumé, l'attitude que prend la Russie présente, à tous les points de vue, une importance considérable. On conçoit qu'à Vienne elle soit approuvée, bien qu'il y ait une certaine exagération, peut-être voulue, dans les applaudissements qu'elle provoque. L'Autriche se trouve ainsi protégée contre les sollicitations qui la pressaient depuis longtemps de se transformer en une Allemagne de l'Est, qui aurait laissé le champ libre à l'Ouest à l'Allemagne de M. de Bismark. Pour ce qui regarde celle-ci, nous ne pensons pas qu'elle ait lieu de se féliciter; la note russe n'est-elle pas, en réalité, un manifeste d'émancipation signifié à Berlin? On est autorisé à se le demander, et à cet égard nos impressions diffèrent de celles du journal que nous venons de citer.

L'avenir montrera s'il n'y a là qu'une illusion. Nous voudrions, avant tout, qu'il réservât à la France, dans les affaires orientales, un rôle moins nul que celui auquel elle paraît condamnée.

SEBASTIEN LAURENTIE.

## Chronique générale.

Il y avait jeudi matin une grande animation à la gare Saint-Lazare; les députés étaient si nombreux qu'il a fallu ajouter plusieurs wagons au train parlementaire. M. Thiers paraissait très-soucieux, il n'a été l'objet d'aucune ovation de la part des curieux.

Parmi les bonapartistes, on prétend que l'ajournement du retour de M. Rouher est une pure tactique. Ce serait un moyen d'empêcher ses amis de délibérer et, par suite, de s'engager sur la question du mode de scrutin.

On s'attend, dit la correspondance Saint-Chéron, de la part des journaux ministériels, à des commentaires très-instructifs de la note qui a paru il y a quelques jours dans le Times. Ces commentaires concluraient, dit-on, qu'un appel au pays n'est pas à prévoir, mais que la formation d'un cabinet extra-parlementaire n'aurait, en cas d'échec de M. Buffet, rien d'impossible.

La Bourse est, comme on dit en termes de coulisse, très-chaude sur les rentes; cependant, il y a eu aujourd'hui une « vente politique » importante qui donne à réfléchir au monde de la spéculation. On assure

que les intrigues contre M. Buffet continuent, plus acharnées que jamais, autour du maréchal.

D'autre part, on raconte que celui-ci aurait dit, dans une conversation intime, que jamais il n'oublierait le rôle joué par M. Buffet dans les événements du 24 mai et du 25 février. Cette parole est fort diversement commentée; mais en somme, pourtant, on l'interprète en faveur du ministre de l'intérieur.

On a distribué à la Chambre un amendement de M. Pernolet, portant que « l'élection a lieu par département, avec bulletin uninominal et au scrutin par quotient. »

Un autre amendement de MM. Delsol, Félix Voisin, Adnet, Sacaze, de Sugny, Amédée Beau, propose de rédiger ainsi l'article 1<sup>er</sup>:

« Les députés seront nommés par les électeurs inscrits sur les listes dressées en exécution de la loi du 11 juillet 1874. »

L'Agence Havas publie la note suivante, dont l'importance n'échappera à aucun lecteur :

« Nous croyons savoir que si le gouvernement ne s'est pas opposé à la mise à l'ordre du jour de la loi municipale et de certains projets relatifs à l'état de siège, cette attitude n'a d'autre signification que celle-ci: le gouvernement ne saurait vouloir empêcher l'Assemblée d'aborder les questions importantes qu'elle croit devoir résoudre après qu'elle aura fixé par son vote le principe de la loi électorale. Mais la conduite du gouvernement en cette circonstance n'implique aucun changement dans sa manière de voir: il maintiendra le mode actuel de nomination des maires dans les conditions de son programme du 12 mars.

Quant à la question de la levée de l'état de siège, le gouvernement a également arrêté ses résolutions à cet égard: il n'y consentira que lorsque le projet de loi sur la presse, qu'il présentera dans quelques jours, aura été adopté par l'Assemblée. Si nous sommes bien informés, il y aurait, sur certains points du territoire, quelques exceptions à la levée de l'état de siège. »

### INCENDIE DU THÉÂTRE BELLECOUR A LYON.

Voici des détails sur l'incendie qui a détruit la semaine dernière le théâtre Bellecour, à Lyon.

Le feu a pris au moment où l'on allumait le gaz: la pression étant trop forte, un jet de flammes a été projeté contre un décor, et en quelques minutes la salle était en flammes.

Le danger était terrible, car le théâtre Bellecour est situé au milieu d'un pâté de maisons, entre les rues de Lyon, de la Barre et de la Belle-Cordière. Heureusement des secours, rapidement arrivés, ont été dirigés d'une manière intelligente et on a pu préser-

ver les maisons voisines. Le voisinage du Rhône a permis de jeter des flots d'eau et de noyer littéralement le théâtre au moyen des pompes à vapeur.

Voici des détails que nous empruntons au *Sahut public*:

« Dès l'annonce de l'incendie, M. Welche, préfet du Rhône, était accouru avec MM. Grandval et Desmaisons. Le gouverneur de Lyon, général Boubaki, les généraux Faure et Thierry s'étaient des premiers transportés de leur personne sur le lieu du sinistre et avaient pris les mesures les plus urgentes consistant à noyer la salle du théâtre et à tâcher de préserver les habitations contiguës.

Les officiers des pompiers, ayant à leur tête leur commandant, ont dirigé les secours avec une telle précision, ils ont été si bien secondés par leurs hommes que l'on voyait courir intrépidement sur les toits bordant la place Bellecour, qu'au bout d'une demi-heure d'efforts on pouvait déjà constater la décroissance du feu. A huit heures on commençait à espérer que le désastre serait localisé. A neuf heures on était maître de l'incendie.

Il n'a pas fallu moins que cette promptitude et cette décision dans l'organisation des secours pour éviter de grands malheurs. Deux maisons ont eu cependant à souffrir, indépendamment de celle où s'est déclaré l'incendie et dont il ne reste que les murs.

Ce sinistre a été marqué par deux accidents regrettables, dit le *Petit Lyonnais*.

Au commencement, un pompier, le nommé Bouton, ouvrier maçon âgé d'environ trente-cinq ans, qui se précipitait, en courant, chargé d'un paquet de cordages, s'est affaissé au milieu de la rue. M. Levrat-Perrotton, médecin des pompiers, a cherché en vain à lui prodiguer des secours. Le malheureux était mort. Bouton était marié, mais sans enfant.

Un autre accident, heureusement moins grave, est arrivé à M. Alliod, secrétaire du théâtre. M. Alliod était en train d'ajuster à l'entrée du bâtiment les garnitures des pompes, quand une des personnes présentes ayant ouvert la porte de la salle, un courant d'air s'établit qui lança un jet de flammes à la tête de M. Alliod. Il a eu les cheveux et les oreilles brûlés; mais ses blessures étaient heureusement peu dangereuses, et M. Alliod a pu réparaître un instant après, la tête emmaillottée.

Un artiste, M. Georges Wilton, a également eu l'oreille gauche brûlée par un jet de flammes au moment où il emportait dans ses bras un homme presque asphyxié.

La conduite de M. Georges Wilton, en cette circonstance, a été vraiment héroïque: au milieu du feu et de la fumée, il a parcouru le théâtre, remontant deux fois et deux fois descendant par une corde attachée au-dessus de l'entrée, et chaque fois emportant avec lui un malheureux qu'il venait d'arracher à la mort.

On parle aussi d'une ouvreuse qui aurait disparu; mais ce renseignement, controuvé d'autre part, ne nous semble pas suffisamment certain pour que nous le donnions autrement que sous les réserves les plus expresses.

« C'est, d'ailleurs, bien assez des pertes matérielles, car de la salle Bellecour il ne reste absolument que le grand couloir sur la rue Belle-Cordière, une partie des escaliers et les bureaux situés sur la même rue. Ce sinistre met dans la plus triste situation les artistes et tout le personnel du théâtre, dont les engagements se trouvent par ce fait résiliés. Ce sont environ soixante personnes sans position jusqu'à la prochaine année théâtrale. »

Les pertes sont évaluées à plus de 200 mille fr., sans compter tous les costumes et effets des artistes, qui sont complètement brûlés.

Ainsi, M<sup>lle</sup> Samary a perdu tous ses bijoux, diamants et vêtements.

M<sup>lle</sup> Noblet, non-seulement n'a rien sauvé, mais a été emportée à moitié vêtue.

## Etranger.

### PRUSSE.

On télégraphie de Berlin, sous la date du 3 novembre, au *Morning-Post*, de Londres :

« Le feu a pris à l'arsenal de Rendsbourg, détruisant la plus grande partie de l'édifice. 40,000 carabines Mauser ont été détruites par l'incendie. La perte causée par le sinistre est estimée à 5 millions de marcs. »

### On mande de Vienne :

« M. le comte Andrassy s'est chargé, à la demande des puissances du Nord, d'élaborer un projet concernant les garanties relatives à l'exécution des réformes en Turquie.

Les voivodes de Bosnie ont l'intention de proclamer un gouvernement national. »

### RUSSIE.

On dément ici la nouvelle publiée par certains journaux de Paris, d'après laquelle le gouvernement russe aurait adressé une note circulaire aux signataires du traité de Paris. Il n'existe pas, dit-on, de note semblable. On ajoute, d'après des sources bien informées, que l'entente et l'échange continuels d'idées entre les puissances rendent une communication de ce genre parfaitement inutile.

### TURQUIE.

L'ambassadeur de Russie a eu jeudi, du sultan, une audience qui a duré deux heures, et pendant laquelle il s'est exprimé nettement sur la mauvaise administration du pays, sur le mécontentement des administrés et sur le délabrement des finances. Il a insisté sur l'urgence de faire des réformes.

L'ambassade de Turquie a communiqué à la presse le texte intégral de la loi promulguée par la Sublime-Porte le 30 octobre 1875, pour la création de 35 millions de li-

Je ne m'en tins pas à la bibliothèque de famille; j'empruntai des livres partout. On m'en apporta de bien ennuyeux, de bien fades, de bien ridicules, de bien niais; néanmoins il s'en trouva quelques-uns, dans le nombre, de très-intéressants. Un jeune clerc d'huissier me fit lire tout le théâtre contemporain et nos poètes les plus en renom. Je connus, grâce à lui, Hugo, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne, Brizeux, Barbier, etc.

Un peu plus tard, quand j'eus quitté le lit et la chambre, un de nos voisins, horticulteur habile, m'inocula le goût du jardinage.

Je récus ainsi, innocent et tranquille, entre mon père et ma mère, jusqu'à l'âge de seize ans.

Mon infirmité, ma vie sédentaire, mes habitudes studieuses et singulières, le plaisir que j'éprouvais à vivre seul au milieu de mes fleurs, de mes livres et de mes insectes, étaient cause que je n'avais eu jusque-là aucun camarade de mon âge. Ceci ne fut pas sans me rendre parfois un peu mélancolique; mais deux heures de lecture ou de jardinage suffisaient à me rendre la sérénité.

### VI.

Je venais d'entrer dans ma dix-septième année, lorsque mon père mourut presque subitement. La douleur fut terrible pour ma mère et pour moi: jamais je n'avais éprouvé rien de comparable. Les livres en restèrent pour quelque temps fermés, et

ceci fut cause que je m'attachai de plus en plus au jardinage.

Je commençai entre autres occupations, cette année-là, à me livrer à la culture des phlox; et cette culture me valut bientôt, dans la contrée, une véritable réputation.

### VII.

Cette réputation, je ne l'avais pas cherchée. Je n'avais, en effet, que pour mon plaisir cultivé cette jolie plante. Mais le plaisir devint une passion, à mesure que je vis mes phlox se métamorphoser sous mes yeux: les pétales s'élargissaient d'année en année, s'arrondissaient et prenaient les couleurs les plus vives, les plus variées.

Le succès fut tel que, pressé par mon voisin l'horticulteur, je dus trafiquer de ma conquête, et j'en eus presque du regret. Me voilà donc, à peu près malgré moi, devenu marchand de phlox, et, ma foi, je ne laissai pas que d'en vendre, dès la première saison, pour plus de trois cents francs.

Ce petit succès d'amour-propre et d'argent décida de ma destinée. Je sentis que moi aussi je m'enracinais sur le domaine paternel, et je résolus de ne m'en pas tenir au phlox.

Ma mère fut heureuse de me voir prendre goût à la vie rustique; car la pauvre femme avait toujours craint, sans en rien dire, que quelque jour je ne me trouvasse, comme tant d'autres, attiré

vers la ville, et surtout vers Paris. Elle se mit donc, dans sa joie, à soigner les phlox avec moi, et bientôt, d'un commun accord, nous décidâmes d'agrandir le jardin et de donner plus d'importance à notre jardinage.

### VIII.

Cependant, j'approchais de ma vingtième année; et je n'avais encore rien vu que mes livres, mes fleurs et le petit coin où j'avais pris naissance, et où j'avais été, jusque-là, retenu par mon infirmité d'abord, par l'habitude ensuite.

Le jeune clerc d'huissier dont j'ai parlé, qui me prêtait des œuvres de théâtre, était de trois ans plus âgé que moi; il s'appelait Valentin Deshaies. C'était un garçon honnête et simple, laborieux, timide, mais plein de fermeté et de distinction. Son petit emploi de clerc d'huissier évidemment ne lui plaisait guère; mais il s'en contentait durant plusieurs années, parce que, dans les intervalles que lui laissait la copie des rôles, il trouvait moyen de satisfaire sa passion pour la lecture. J'avais fini, malgré ma sauvagerie, par m'habituer à lui, et l'habitude, à cet âge, ne tarda pas à devenir une sincère et très-vive amitié. Nous nous réunissions le plus que nous pouvions pour causer; et si j'arrivai par lui à connaître nos poètes contemporains, il arriva par moi à connaître quelques livres de science.

Fils unique de veuve, il était tout heureux, disait-il, de n'avoir pas à se préoccuper de la conscription, non pas que Valentin ne fût très-courageux et très-brave, mais son amour de l'indépendance l'emportait sur tout.

Difficilement donc vous eussiez trouvé deux garçons plus dégagés que nous de tous les soucis de ce monde. Nous allions devant nous dans la vie, dans les livres et dans nos rêves, comme de purs esprits.

Heureux âge! et que nous nous entendions bien ensemble! Seulement, il faut tenir compte de cette différence: Valentin avait ses deux jambes, et quelles jambes, Messieurs! la force, la souplesse, l'élasticité de l'acier. Aussi, pendant que je restais immobile des mois entiers sans quitter l'enclos paternel, lui se livrait à des courses tous les jours nouvelles. Il faut ajouter que son esprit avait pris les allures de ses jambes.

Sa mère était morte il y avait trois ans déjà, alors justement qu'il venait d'accomplir sa vingt unième année. L'excellente femme lui avait laissé une maisonnette avec pré, verger, petit champ, une vigne et jardin. Valentin avait vendu tout cela, s'en était fait une vingtaine de mille francs, et s'en était allé l'année d'ensuite pour Paris. On pense bien que, possesseur d'une telle somme, il ne s'en était pas allé vers la capitale sans de vastes projets.

(La suite au prochain numéro.)

trés turques en rente 5 0/0, par application des dernières mesures financières adoptées par le gouvernement ottoman en vertu d'un traité impérial.

ESPAGNE.

Le cabinet de Madrid répondra bientôt à la note par laquelle le gouvernement des États-Unis a demandé que les Américains résidant à Cuba ne soient pas jugés par les tribunaux militaires, mais par les tribunaux ordinaires.

Mille hommes de troupes sont arrivés à Santander et s'embarqueront le 8 pour Cuba.

On télégraphie d'Hendaye que le général Alphonse Trillo est sorti vendredi avec des forces pour attaquer les positions carlistes, mais il a dû rentrer aussitôt à cause du mauvais temps.

Le même jour, 17 miquelets et 4 douaniers se sont présentés aux carlistes et ont fait leur soumission.

Deux cent vingt obus ont été tirés sur Pampelune. Les carlistes continuent d'occuper leurs positions devant Lumbier.

Dans une petite surprise que les carlistes ont infligée à l'ennemi, celui-ci a eu six morts, plusieurs blessés et prisonniers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

Les prières publiques ont eu lieu hier, à l'église Saint-Pierre, au milieu d'un concours inaccoutumé. La cérémonie a commencé par le chant du *Veni Creator*, qui a été suivi de la messe.

M. Octave Blanc, sous-préfet de Saumur, avait réuni autour de lui, dans le sanctuaire, les chefs de service et les fonctionnaires de toutes les administrations. A sa droite, on remarquait M. Lecoy, maire de Saumur, assisté de ses deux adjoints, MM. Gratien et Rosset; à sa gauche, M. le général de division Thornton, puis M. le procureur de la République et son substitut, MM. les juges du tribunal civil, les membres du tribunal de commerce, et MM. les juges de paix des trois cantons de Saumur, MM. les membres de la commission des hospices et du Bureau de bienfaisance.

M. Touzard, principal du collège, et M. Boisselier, directeur de l'école mutuelle, avaient assistés du personnel de leur établissement. Enfin, les fonctionnaires des diverses administrations financières et autres étaient également présents.

La nef était occupée par MM. les officiers du cadre de l'École, les officiers instructeurs et les élèves.

La garnison du château, la compagnie de pompiers de la ville et l'École de cavalerie avaient fourni chacune un piquet d'honneur.

Les fidèles en grand nombre avaient pris place dans les chapelles latérales et se pressaient dans le bas de l'église.

Toute la cité, qui avait perdu l'habitude de se voir représentée en pareille circonstance, et qui s'est toujours montrée froissée d'un pareil manque de procédé, a félicité notre administration municipale d'avoir pris part à cette cérémonie, et de s'être associée aux prières pour l'Assemblée nationale et pour la France.

Aucun membre du conseil municipal ne s'était joint à notre administration.

Le baromètre a subi depuis hier une dépression considérable: il est au-dessous de zéro ou vent. Toute la nuit il y a eu violence de pluie, et la pluie nous menace toujours. Aujourd'hui lundi, à midi, la Loire marque, à l'échelle du pont Cessart, 3<sup>m</sup> 40.

THEATRE DE SAUMUR.

Ce soir, représentation de la troupe de Saumur dirigée par M. Marek. On joue la *Fille des Chiffonniers*, œuvre très-intéressante qui a obtenu un grand succès à Angers. Cette pièce nécessite la présence d'au moins cinq personnes.

Le plus grand des interprètes sont encore inconnus sur notre scène, M. Marek ne nous ayant donné, depuis l'ouverture de la saison, que des représentations d'opéra.

A l'occasion de l'explosion du Magenta, le

journal *l'Etoile*, d'Angers, a reçu la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

« Je viens de lire dans les journaux l'effet produit à Toulon par l'explosion du *Magenta*. Comment ne pas frémir à la pensée du danger auquel nous sommes exposés chaque jour par la poudrière établie dans le château de notre ville!

« Veuillez donc appeler de nouveau l'attention de l'administration municipale d'Angers sur cette question.

« Le ministère de la guerre n'a répondu, selon moi, que par de mauvaises raisons aux réclamations qui lui ont été adressées à ce sujet. Il est souverainement absurde de condamner une ville de soixante mille âmes au risque d'une catastrophe épouvantable sous prétexte de conservation d'engins de guerre qui, peut-être, ne serviront jamais et qu'il serait facile, en tout cas, de transférer dans un lieu où ils n'offriraient pas les mêmes dangers.

« L'obstination du ministère de la guerre, à cet égard, est tout simplement quelque chose de monstrueux. On ne trouverait pas d'expression assez forte pour la qualifier le jour où elle aurait causé d'effroyables ruines.

« Je ne connais pas, quant à moi, de question qui intéresse plus notre ville et qu'il soit plus urgent de vider.

« Recevez, monsieur le rédacteur, etc. »

La situation de Saumur est identique à celle d'Angers, et les observations du correspondant de *l'Etoile* sont parfaitement applicables à notre ville.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*:

« Jeudi, à neuf heures, un prêtre espagnol, qui a suivi dans ses péripéties malheureuses le sort des internés carlistes qui parcourent les rues de la ville de Tours, a célébré, dans l'église Métropolitaine, la messe en l'honneur de Sa Majesté Charles VII.

« Tous sans exception se sont réunis au pied des autels et sont venus prier pour leur souverain et leurs compagnons d'armes qui, plus heureux qu'eux, militent en Espagne pour la cause du roi.

« Leur attitude respectueuse, leur tenue digne jusque sous leurs haillons, ont vivement frappé ceux qui ont été témoins de cette cérémonie, à laquelle le général Mendiri, malgré sa santé délabrée, a tenu à assister. »

Les noms des victimes de la bataille de Coulmiers doivent être gravés sur les faces du monument funéraire qu'on élève à leur mémoire sur le lieu même du combat. Les parents ou amis des soldats qui ont été tués sur le champ de bataille, ou qui sont morts des suites de blessures reçues dans la journée du 9 novembre 1870, sont priés de faire connaître au président de la commission du monument de Coulmiers, rue du Bourgneuf, 8, à Orléans, les noms de ces soldats, leur lieu de naissance, la désignation du régiment dont ils faisaient partie.

On lit dans *l'Echo de la Mayenne*:

Un bien triste accident est venu jeter la désolation dans une honorable famille de la Baconnière.

M. Georges Hureau, âgé de 26 ans, naguère clerc de notaire à Laval, était parti pour la chasse dimanche dernier; il se trouvait, vers 4 heures du soir, sur la route d'Ernée, et avisant un écreuil au haut d'un chêne, il tire dessus. Tout à coup, un individu se disant garde, vient dresser procès-verbal pour délit de chasse sur un terrain gardé, et en même temps il s'apprête à confisquer le fusil.

M. Hureau résiste; une lutte s'engage, le garde empoigne la crosse; M. Hureau tient le fusil par le bout du canon, et dans cette lutte le coup part et atteint le malheureux jeune homme à la tempe gauche; la charge, faisant balle, avait produit une plaie contuse très-large, avec fracture des os du crâne.

Le blessé, transporté chez sa mère, au bourg de la Baconnière, a reçu la visite de M. le docteur Doisneau, de Laval, qui l'a trouvé dans un état extrêmement grave.

La justice s'est transportée sur les lieux lundi dernier pour procéder à une information sur ce regrettable événement.

Faits divers.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE (Extraits).

Paris, le 4 novembre 1875.

L'attention du monde financier se porte sur les obligations privilégiées du chemin de fer Prince Rodolphe qu'émet la Société générale de crédit industriel.

Cette émission aura lieu les 40 et 41 novembre. Elle comprend 126,400 obligations de 500 fr. émises à 430 fr. et rapportant 25 fr.

Le produit en est destiné à la construction d'une nouvelle ligne de 184 kilomètres.

Les titres à émettre reposent sur les garanties suivantes:

1° Garantie par l'Etat autrichien d'un revenu net de 19,000 fr. environ par kilomètre;

2° Inscription de première hypothèque sur le nouveau réseau et de deuxième hypothèque sur l'ancien;

3° La garantie affectée à l'ancien réseau, soit 14,300,000 fr. environ. — Le service des anciennes obligations ne nécessitant environ que 7,300,000 fr., une somme de 7 millions vient donc garantir, par priorité, le service des nouvelles obligations auquel il est déjà pourvu par leur garantie générale.

Ajoutons que M. le baron Schwarz a traité à forfait pour la construction de la ligne, ce qui garantit les obligations contre toute émission nouvelle.

On souscrit à Paris, à la Société générale de crédit industriel, 72, rue de la Victoire, et chez ses correspondants en province et à l'étranger.

Le puissant patronage de cette Société de crédit garantit la réussite de cette opération financière.

LAROCHE.

— Savez-vous, dit le *Figaro*, comment on répond à un importun qui veut vous emprunter de l'argent, ou à quelqu'un qui vous conte une bourde un peu forte?

Autrefois, dans le grand monde, on disait: des *nèfles*!

Aujourd'hui, on répond tout simplement: des *allumettes*!

Ce qui s'interprète ainsi: ça ne prend pas!

Pour les articles non signés: P. GODRY.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 6 novembre.

Les recettes générales ont acheté aujourd'hui 22,000 fr. de 5 0/0 et 14,000 de 3 0/0.

Le marché a été très-lourd et la plupart des valeurs ont subi une baisse sensible; les places de Berlin et de Londres sont d'ailleurs dans le même cas que la nôtre, et les nouvelles venues de ces villes ont exercé une certaine influence sur notre bourse.

Le 5 0/0 a débuté en baisse à 103,62 et a regagné 10 centimes, clôturant à 103,72.

Le 3 0/0 a fait 65,45 et 65,50.

Le Turc a ouvert en baisse d'un franc sur le cours d'hier, et il a subi, en quelques heures, une nouvelle baisse d'un franc. On l'offre actuellement à 23,35 et il est bon d'ajouter que personne n'en veut même à ce prix. On croit qu'il sera à 20 fr. avant la fin de la semaine prochaine.

L'Italien, qui a suivi le courant, a perdu de nouveau 40 centimes et reste à 72,40. Il a même fait 72,25.

Le Mobilier espagnol a débuté à 700 et fermé à 690.

Les Autrichiens sont à 605 et les Lombards à 223.

Le Gaz est à 1,030.

Les chemins de fer sont sans variations sensibles; leurs cours sont d'ailleurs très-fermes.

L'Extérieure espagnole, 17 7/16; l'Intérieure, 14 7/8.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1875.

DÉCÈS.

Le 3. — Louise Paré, rentière, 87 ans, veuve Etienne Cassin, rue Notre-Dame.

Le 4. — Jeanne-Agathe Guillot, journalière, 78 ans, à l'Hospice. — Euphrasie Ribbert, sans profession, 84 ans, épouse Pierre Martineau, Grand'Rue.

Le 5. — Mathurin Musse, domestique, 44 ans, à l'Hospice. — Augustine Guibert, couturière, 16 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Joseph Mandray, domestique, 34 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Anna-Marie Barousse, 8 jours, rue Brault.

Le 11. — Françoise Girard, rentière, 90 ans, veuve François Camus, rue de la Petite-Douve.

Le 13. — Agathe, sans profession, 68 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Auguste Clairambault, 8 ans, place Saint-Pierre.

Le 15. — Louis-Victor Robert, journaliste, 36 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Sophie Joubert, lingère, 50 ans, épouse Pierre Taugourdeau, rue d'Orléans. — Antoine Fautras, carrier, 67 ans, à l'Hospice.

Le 21. — François Moreau, charcutier, 45 ans, place Saint-Pierre.

Le 22. — Jean Ossant, journalier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Georgette Hameau, sans profession, 21 ans, place de la Bilange. — Ernestine Hurlault, sans profession, 64 ans, épouse Marc Rochat, rue du Petit-Thouars.

Le 25. — Charles Guiocheau, jardinier, 37 ans, prairie d'Offard.

Le 26. — Eugénie-Marthe Hersandeau, sans profession, 64 ans, veuve Jean Bernard, caserne de la Gendarmerie.

Le 28. — Jeanne Colleau, journalière, 53 ans, épouse Eugène Cary, rue de Poitiers. — Justine-Léonie Célerault, couturière, 26 ans, épouse Albert Boutin, route de Varrains. — Louise-Jeanne Tortoux, sans profession, 85 ans, veuve Jean Mariet, au Petit-Puy.

Le 30. — Françoise Bouton, sans profession, 57 ans, veuve René Meignan, route de Varrains.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 8 novembre 1875.

LA

FILLE DES CHIFFONNIERS

Drame à grand spectacle, en 8 actes, de MM. Bourgeois et F. Dugué.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Par suite de l'envoi de nombreux billets en province et à l'étranger, et non soldés ou renvoyés, le Comité d'Assistance aux Œuvres philanthropiques de la Marine a cru bien faire de reculer le tirage de la Tombola jusqu'au 18 novembre, dernier délai. Les personnes qui possèdent des billets non payés sont instamment priées d'en envoyer le montant au Siège du Comité, Palais de l'Industrie, à Paris, porte n° 4.

On délivrera des billets, contre espèces, mandats ou timbres-poste, jusqu'au 15 novembre inclus.

AVIS. — LA COLONIE DES INDES, RUE DE RIVOLI, 114, qui seule a le dépôt du véritable cachemire de l'Inde, pour robes et costumes, vient d'en recevoir un choix immense en uni, teintes nouvelles: ce tissu, souple et moelleux, coûte 7 fr. 25, 9 fr. 50, 11 fr. 50, et 14 fr. 35 en 125 de large. On en fait les plus jolies toilettes de la mode actuelle: tunique, polonoise, dolmans et costumes complets. Etant pure laine, il peut facilement se laver: avantage immense sur les cachemires ordinaires.

LA COLONIE DES INDES, maison de confiance, rue de Rivoli, 114, envoie échantillons et paquets FRANCO.

EMPIRE D'AUTRICHE

Société Impériale et Royale privilégiée du Chemin de fer Autrichien Prince Rodolphe.

CAPITAL SOCIAL ENTièrement VERSÉ: 138,964,500 francs.

ÉMISSION de 126,400 obligations de 500 fr.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN.

Intérêt annuel: 25 fr., nets de tout impôt, payables en Or par semestre, les 1<sup>er</sup> Avril et 1<sup>er</sup> Octobre, à Paris, Vienne, Londres, etc. Remboursement au pair, en Or, en 90 ans, par tirages annuels à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1878.

Prix d'émission: 430 francs

(Jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1875)

PAYABLES COMME SUIV:

Fr. 50 en souscrivant.....	Fr. 50 »
50 à la répartition.....	50 »
100 du 1 <sup>er</sup> au 10 décembre 1875.....	100 »
100 du 5 au 10 janvier 1876.....	100 »
130 du 5 au 10 février 1876 (moins le coupon d'avril de 12 fr. 50).....	117 50
Fr. 430 soit net à verser.....	417 50

Les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de 4 0/0 l'an, leurs versements; en se libérant entièrement à la répartition, ils n'auront à payer qu'une somme nette de 416 fr. par Obligation, jouissance 1<sup>er</sup> avril 1876.

L'INTÉRÊT DE 25 FR. REPRÉSENTE ENVIRON 6 0/0.

Il sera délivré aux souscripteurs, lors du paiement du second terme, des titres provisoires qui seront, après libération, et à partir du 1<sup>er</sup> avril 1876, échangés contre des obligations définitives.

Dès la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de Paris. La cote de Vienne est acquise dès aujourd'hui.

#### GARANTIES.

Ces obligations, émises pour la construction d'une nouvelle ligne de 184 kil., offrent les garanties suivantes :

1<sup>o</sup> Garantie par l'Etat Autrichien, à partir de la mise en exploitation de la nouvelle ligne, d'un revenu net de 7,619 fr. argent, soit 19,000 francs environ par kilomètre ;

2<sup>o</sup> Inscription de 1<sup>re</sup> hypothèque sur le nouveau réseau et de 2<sup>e</sup> hypothèque sur l'ancien.

3<sup>o</sup> La garantie affectée à l'ancien réseau de 5,765,000 fr., soit 14,300,000 francs environ.

Le service des anciennes obligations ne nécessitant environ que 7,300,000 fr., une somme de 7 millions environ vient donc garantir, par priorité, le service des nouvelles obligations auquel il est déjà pourvu pour leur garantie spéciale.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages sont payables à Paris :

A la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, et à Vienne, au siège de la C<sup>ie</sup>, etc.

Les tirages annuels auront lieu à Vienne, au siège de la C<sup>ie</sup>, devant un notaire. La C<sup>ie</sup> se réserve le droit d'anticiper, à toute époque, le remboursement des obligations au pair de 500 fr.

#### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 10 et Jeudi 11 Novembre 1875

A PARIS : à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier, et CHEZ LES CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER, ET À VIENNE.

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la répartition se fera proportionnellement.

Un intérêt de 6 O/O sera dû sur les versements en retard, à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchus 15 jours après avis au Journal officiel.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de

crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

#### Texte.

N<sup>o</sup> 40. — Le Chancelier d'Aguesseau. — La Statue de Mercure, par Rude. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises. — Littérature du moyen âge : Complainte juive du treizième siècle. — Rhône et Saône ; compensation des eaux. — Le Cheval de Banks. — Aiguille à crochet.

N<sup>o</sup> 41. — L'Oudée. — Premières impressions à la vue d'un chemin de fer. — Menu d'un repas au quinzième siècle. — Etudes céramiques : Faïences de Paris, Saint-Cloud, Sceaux. — Thomas Arnold (suite). — La Justice. — Le Prince Temyn et le marchand. — Installation d'un bain à domicile.

N<sup>o</sup> 42. — Poèmes comiques : Sire Tophas, fragment d'un poème, comique du quinzième siècle. — Les Fléaux de la vigne. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises (suite). — Le Bocal et le poisson rouge, apologue. — Monnaie gauloise.

N<sup>o</sup> 43. — De la source à la chute du Trient (Suisse, Valais). — De la critique littéraire. — Le Mélès et le château de Smyrne. — Le Weibertag, ou la Fête des femmes de la vallée de Munster. — Qu'il faut traiter les affaires avec soin et sans empressément ni souci. — Le Sol de la France. — Les plus grands navires du monde. — Le Bien. — Destruction des animaux malfaisants : les Piéges (suite).

N<sup>o</sup> 44. — Médus, par Léonard de Vinci. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises (suite). — Curtius persans. — Les Jardins de Louis XII et les bains d'Anne de Bretagne, à Blois. — Thomas Arnold (suite). — Quelques préceptes de Manzoni. — Rails en acier. — Les poissons couveurs : le Gourami.

#### Gravures.

N<sup>o</sup> 40. — Le Chancelier d'Aguesseau, d'après Tournières. — Mercure, statuette en bronze, par Rude (cabinet de M. Thiers). — Aiguille à crochet de la fin du seizième siècle (collection de M. Delaherche).

N<sup>o</sup> 41. — Une Ondée, tableau par Von-Thoren. — Faïence de Saint-Cloud : Saladier avec attributs de profession ; Pot-pourri (2 grav.). — Faïence de Sceaux ; Soupière ; Assiette (2 grav.). — Installation d'un bain à domicile (2 hg.).

N<sup>o</sup> 42. — Sire Tophas et sire Oliphant. — Phylloxera de la vigne (Ph. vastatrix). — Phylloxera du chêne (Ph. quercus). — Monnaie de Pixtilos, chef gaulois.

N<sup>o</sup> 43. — Pont supérieur et chute du Trient. — Smyrne : Aqueduc sur le Mélès ; le Pagus et le château. — Destruction des animaux malfaisants : les Piéges (fig. 14 à 18).

N<sup>o</sup> 44. — Médus, peinture de Léonard de Vinci (Musée des Offices, à Florence). — Pavillon dit des Bains de la reine Anne, à Blois ; le même pavillon vu du côté de l'Oratoire. — Le Gourami et son nid.

**SANTÉ À TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

#### REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurser, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'émminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N<sup>o</sup> 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N<sup>o</sup> 68,471. M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épauement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a ramené à l'âge de trente ans. Je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 3 kil., 18 fr. ; 4 kil., 24 fr. ; 5 kil., 30 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 7 kil., 42 fr. ; 8 kil., 48 fr. ; 9 kil., 54 fr. ; 10 kil., 60 fr. ; 12 kil., 72 fr. ; 15 kil., 90 fr. ; 20 kil., 120 fr. ; 25 kil., 150 fr. ; 30 kil., 180 fr. ; 40 kil., 240 fr. ; 50 kil., 300 fr. ; 60 kil., 360 fr. ; 70 kil., 420 fr. ; 80 kil., 480 fr. ; 90 kil., 540 fr. ; 100 kil., 600 fr. — En boîtes de 4, 7 et 10 grammes. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes à toutes personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 40 litres de tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. Tisserand, rue d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. Tisserand, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

#### CHEMIN DE FER DE POITIERS

##### Service d'hiver.

##### Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 — — —  
1 — 40 — — — du soir.  
7 — 40 — — —

##### Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures 5 minutes du matin.  
10 — 30 — — —  
12 — 30 — — — du soir.  
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 1/2 % jouissance décembre.	65	40		Soc. gén. de Crédit industriel et	735		15	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	705		10				
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	10		comin., 125 fr. p. j. nov.				Crédit Mobilier esp., j. juillet.	635		12				
5 % jouiss. novembre.	103	45		Crédit Mobilier.	180		11 25	Société autrichienne, j. janv.	610		7 50				
Obligations du Trésor, t. payé.	475			Crédit foncier d'Autriche.	505		15	OBLIGATIONS.							
Dép. de la Seine, emprunt 1867.	497			Charentes, 400 fr. p. j. août.	343	75		Orléans.	315						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	490			Est, jouissance nov.	560		3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	312						
1865, 4 %.	497	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	916	25	8 75	Est.	312						
1869, 3 %.	347	50	1 25	Nord, jouissance juillet.	702	50	3 75	Nord.	319						
1871, 3 %.	324			Orléans, jouissance octobre.	1180		2 50	Ouest.	311	50					
1875, 4 %.	458	75		Ouest, jouissance juillet, 65.	610			Midi.	309	50					
Banque de France, j. juillet.	3855			Yvendé, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	972	50	1 25	Deux-Charentes.	289						
Comptoir d'escompte, j. août.	600		1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	1031	25		Vendée.	226						
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495			Société Immobilière, j. janv.	24		3 50	Canal de Suez.	510	30					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330			C. gén. Transatlantique, j. juill.	325		2 50								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905														

Etudes de M<sup>rs</sup> GUITTON, notaire à Nantes, et de M<sup>rs</sup> TAHER, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

#### A VENDRE LA TERRE

#### BRETIGNOLLES

Près Vihiers, Formant un ensemble de six métairies et deux borderies, d'une contenance totale de 220 hectares. Pour traiter, s'adresser auxdits notaires. (502)

#### A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé, UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE Bien achalandée et garnie de marchandises. Sise à Chanay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire). S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

#### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT. Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves. S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

#### MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine. Située rue Royale, n<sup>o</sup> 1. Occupée par M. Picherit-Dunan. Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au-dessus, cuisine, cour, remise, grande cave et grand magasin. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

#### A LOUER UNE MAISON

Rue de l'Échelle. S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

#### A LOUER UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes. Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

#### A VENDRE UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

#### GODENÈCHE RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur. Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à l'année. Conditions avantageuses. (550)

M<sup>rs</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

#### RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

#### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

#### CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. Dans les provinces, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

#### CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE. Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre. La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr. Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8<sup>o</sup> raisin, illustrés sur acier. 25 fr. Prix des 2 vol. La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-folio. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Évangiles, Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr. DUFOR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. et rouleau, pour bureau. Géographie. Dernière édition, par Millebrun fils, 8 vol. in-8<sup>o</sup>, gravures sur acier et colonnes, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sauvageot, 43 vol. 390 fr. POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8<sup>o</sup>. PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8<sup>o</sup>. BREHM. La vie des animaux, illustré de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8<sup>o</sup>. L'École normale, journal d'éducation pratique, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8<sup>o</sup>. BALZAC. Seule édition complète, moderne et définitive, publiée par Michel Lévy, 24 vol. in-8<sup>o</sup> Jésus. CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8<sup>o</sup> Jésus. MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de grands artistes, 10 magnifiques vol. in-8<sup>o</sup>. La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Janin, les titres et les armes en chromo. Tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette illustre famille, 40 planches, riche album de salon. 390 fr. OUVRAGES DE M<sup>rs</sup> MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYON, LEMERIE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL. Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en musique et en littérature : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés, etc. Les catalogues de musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire que pour un catalogue de six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans tous les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheleson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 15 francs. Les Romains et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.